

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**Séance du 15/07/2024**OBJET : Convention de travaux avec occupation précaire (piste en pieds de talus autoroute A6)****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 22****Nombre d'exprimés : 26****Date convocation 08/07/2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quinze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI (arrivée en cours de séance), Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI (arrivée en cours de séance), Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

**Absents excusés** : Max DURMARQUE, Stéphane DUTHEIL, Didier RICHERD

**Procurations :**

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND

Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET

Karim MOYENIN OUARDI à Pascal ANTHOINE

Roseline MHARI AGOURRAME à Luc FERJULE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

APRR est concessionnaire de l'Etat pour l'entretien et l'exploitation de l'autoroute A6.

Il existe actuellement une piste en pied de talus de l'autoroute A6, propriété de la commune de Anse.

Dans le cadre du projet de réfection de cette piste principalement utilisée par l'Occupant, ce dernier a souhaité bénéficier d'une autorisation d'occuper certaines sur largeurs qui constituent des parcelles autoroutières situées le long de l'autoroute A6 sur le territoire de la commune de Anse.

Cette autorisation prendra la forme d'une convention qui a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnées l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat concédé à APRR, pour les travaux de réaménagement de la piste existante, ainsi que les modalités d'entretien ultérieur de cet aménagement.

063/2024

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 069-216900092-20240715-0632024-DE

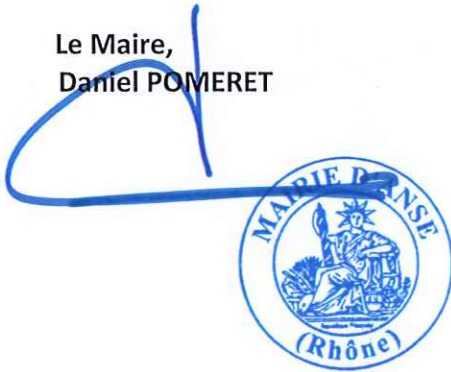
convention de travaux avec



**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A l'unanimité des votants**

- 1°) **APPROUVE** la convention de travaux avec occupation précaire à intervention entre la commune, APRR et le groupe PLATTARD
- 2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention
- 3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire  
Jean-Luc LAFOND